



Lutter contre la discrimination et la violence envers les fillettes : le rôle des parlements



New York, le 1^{er} mars 2007

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme des Nations Unies à l'occasion de la 51^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

INVITATION

Genève, le 18 décembre 2006

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir d'inviter votre parlement à participer à une réunion parlementaire d'un jour sur le thème *Lutter contre la discrimination et la violence envers les fillettes : le rôle des parlements*. Cette réunion, organisée par l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme de l'ONU, est convoquée à l'occasion de la 51^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (mars 2006).

Cette réunion parlementaire aura lieu le **1^{er} mars 2007**, de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures, dans la salle de la Commission économique et sociale au Siège des Nations Unies à New York.

L'UIP encourage vivement votre parlement à demander à ce que des hommes et des femmes parlementaires soient inclus dans la délégation de votre pays à la session de la Commission, y compris les président(e)s ou membres des instances parlementaires traitant de l'égalité des sexes. Cette démarche non seulement assurerait la participation et la contribution de ces délégués à la réunion parlementaire mais faciliterait aussi l'inclusion d'une dimension parlementaire dans les délibérations de la Commission de la condition de la femme, qui auront lieu du 26 février au 9 mars 2007. Vous trouverez une copie de l'ordre du jour de la 51^{ème} session de la Commission au lien <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/51sess.htm>

La réunion parlementaire 2007 mettra l'accent plus particulièrement sur l'action décisive que les parlements peuvent engager pour combattre et éliminer la violence et la discrimination contre les fillettes. Elle constituera ainsi une contribution aux débats de la Commission de la condition de la femme dont le thème principal sera : l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les fillettes. L'un des principaux objectifs de la réunion est donc d'apporter une dimension et une contribution parlementaire aux délibérations de la Commission.

Vous trouverez ci-joint des informations complémentaires concernant la réunion. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer si votre parlement sera représenté à cette réunion le plus rapidement possible, de préférence avant le **7 février 2007**.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération

Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire

Pier Ferdinando CASINI
Président
de l'Union interparlementaire